

ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE
L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE

ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE L'ÉTS



Avis de convocation de la 1^{ère} assemblée régulière
du 38^e assemblée générale tenue le
28 juin 2017 au A-1600 à 17 h 30

21 juin 2017

ORDRE DU JOUR

1. *Ouverture*
2. *Procédures*
 - 2.1. *Présidence*
 - 2.2. *Ordre du jour*
 - 2.3. *Procès-verbaux*
3. *Informations*
4. *Vérification Externe*
5. *Charte*
6. *Budget et cotisation*
7. *Varia*
8. *Levée*

Avis de motion #1

Considérant que les finances de l'AÉÉTS doivent être vérifiées annuellement;

Que l'on mandate René Dumais inc. de vérifier les états financiers de l'AÉÉTS pour l'année financière 2016-2017.

Avis de motion #2

Que l'on adopte la version 1.4 du Volume I - Statuts et règlements de la charte de l'AÉÉTS;

Que l'on adopte la version 1.6 du Volume III - Code de procédure d'assemblée;

Que l'on adopte la version 1.1.7 du Volume IV - Code de procédure de scrutin.

Que l'on adopte la version 1.1.2 du Volume VI - Entreprises, fonds, employées et employés.

Pièces jointes :

- *Version 1.4 du Volume I - Statuts et règlements de la charte de l'AÉÉTS.pdf;*
- *Version 1.6 du Volume III - Code de procédure d'assemblée.pdf;*
- *Version 1.1.7 du Volume IV - Code de procédure de scrutin.pdf;*
- *Version 1.1.2 du Volume VI - Entreprises, fonds, employées et employés.pdf.*

Avis de motion #3

Considérant le dernier ajustement de la cotisation étudiante remonte à 2005;
Considérant les besoins financiers croissants de la communauté étudiante;
Considérant l'augmentation des coûts de la vie;
Considérant l'agrandissement du campus universitaire;
Considérant la hausse du nombre de regroupements étudiants.

Que l'on augmente la cotisation étudiante à 30,50\$ par session;
Que l'on adopte le budget 2017-2018 reflétant cette cotisation.

Pièce jointe : *Budget 2017-2018 Suivant l'inflation (Sera présenté à l'AG) et Présentation du Budget 2017-2018*

Avis de motion #4

Considérant le dernier ajustement de la cotisation étudiante remonte à 2005;

Considérant les besoins financiers croissants de la communauté étudiante;

Considérant l'augmentation des coûts de la vie;

Considérant l'agrandissement du campus universitaire;

Considérant la hausse du nombre de regroupements étudiants;

Que l'on augmente la cotisation étudiante à 35\$ par session;

Que l'on adopte le budget 2017-2018 reflétant cette cotisation.

Pièce jointe : *Budget 2017-2018 Répondant aux besoins d'opération (Sera présenté à l'AG) et
Présentation du Budget 2017-2018*